



AVIS N° 33/19

SEANCE DU	30/04/2019
INTITULE	PORTANT DECALAGE HORAIRE DES SEANCES DE NEGOCIATION DURANT LE MOIS DE RAMADHAN
MARCHE	MARCHE PRINCIPAL/MARCHE PME

Article 1:

La SGBV porte à la connaissance des Intermédiaires en Opération de Bourse que les horaires des séances de cotation seront décalées, durant le mois de ramadhan, d'une demi-heure, à cet effet, les séances de cotation débuteront à 10h00.